

No 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2023

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Jean-Marc Antonioli

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative, et M. Bertrand Reich, Administrateur

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusées : Mmes Katia De Conti Kalonji et Emmanuelle Merle

Le Président ouvre la séance. Il salue les Conseillères administratives, l'Administrateur de la Commune délégué par le Conseil d'Etat, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 128-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 73'543'000.— TTC pour la réalisation d'un centre aquatique sis Route de Veyrier 53, parcelle n° 3507 à Carouge
5. Délibération administrative **DA 132-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
6. Délibération administrative **DA 133-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle de CHF 1'456'200.— au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
7. Délibération administrative **DA 134-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'040'000.— destiné à l'acquisition de matériel et d'équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien

8. Délibération administrative **DA 137-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide d'urgence aux victimes du séisme au Maroc
9. Délibération administrative **DA 138-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de l'Entraide protestante suisse (EPER) pour son aide d'urgence aux populations fuyant le Haut-Karabakh
10. Délibération administrative **DA 139-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études et de réalisation de CHF2'436'900.— TTC (dont CHF 116'042.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au renouvellement des canalisations, des revêtements des surfaces et au renforcement de la végétalisation du cimetière communal

Propositions des membres du Conseil municipal

11. Motion **MO 035-2023 R** : Bassins du mail Promenades
12. Postulats
13. Résolutions
14. Pétition **PE 014-2023 R** : Opposition aux travaux de la piscine des Fontenettes
15. Pétition **PE-015-2023 P** : Maintenons le cordon lumineux pour les Fêtes
16. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023 est approuvé par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Election complémentaire au Conseil administratif de Carouge

L'élection complémentaire au Conseil administratif s'est déroulée le 12 novembre dernier. Son résultat sera définitif à l'échéance du délai légal fixé au 23 novembre.

C'est l'occasion pour le Conseil administratif de remercier officiellement M. Bertrand Reich, notre administrateur délégué du Conseil d'Etat, pour les mois qu'il a passés avec nous, depuis l'élection d'Anne Hiltbold au Conseil d'Etat. Ma collègue, Sonja Molinari et moi-même, notre secrétariat général comme l'ensemble des chefs de services et autres collaboratrices et collaborateurs concernés, je crois que nous pouvons toutes et tous dire en toute simplicité que nous avons eu un énorme plaisir à travailler avec Bertrand.

Son esprit subtil, sa rapidité, la confiance a priori qu'il témoigne aux gens, ses connaissances dépassant les carougeoiseries et son expérience dans des domaines très divers en ont instantanément fait un partenaire de tout premier choix.

Bertrand, je m'adresse à toi en mon nom personnel, mais aussi au nom des divers partenaires de travail que tu as rencontrés à Carouge depuis quelques mois. Je tiens à te témoigner notre vive reconnaissance. Merci pour ta loyale complicité, merci pour tes apports éclairants, merci pour ton positionnement institutionnel toujours finement posé, merci pour la confiance solide établie dans le respect des différences, voire des divergences, merci pour la lumière du coin de ton œil qui illumine les discussions d'un point d'humour ou même de malice. Merci pour ce bout de route institutionnelle et personnelle partagée. Le Conseil administratif et la Ville de Carouge te sont très reconnaissants de nous avoir accompagnés si sereinement jusqu'à l'arrivée de notre nouveau collègue.

A Raffaele Fraomene, nous adressons nos vives et chaleureuses félicitations et profitons de l'occasion pour lui souhaiter une cordiale bienvenue dans ce nouveau trio recomposé dès le début décembre.

Nous t'assurons, cher Raffaele, d'ores et déjà de notre accueil bienveillant, de notre inébranlable volonté d'instituer une bonne collaboration, basée sur le respect réciproque, de la confiance à construire ensemble sur des bases solides et solidaires, de notre engagement, enfin, à assurer aux Carougeoises et Carougeois, un fonctionnement institutionnel solide, vivifié par les positions diverses, motivé enfin par la recherche constante des solutions les meilleures pour notre belle ville de Carouge.

Bienvenue, cher Raffaele !

Applaudissements

Illuminations d'hiver

Vous l'avez vu, Carouge se pare, ces derniers jours, de ses maintenant traditionnelles illuminations d'hiver. Un axe fort du projet de cette année qui mobilise plusieurs services et en particulier le SAC, le SURB et le SVEM a été mis sur le emploi des acquisitions des années précédentes, dans un souci de responsabilité budgétaire et de durabilité. On remploie, on transforme, on déplace, on donne un nouveau contexte.

Ainsi, par exemple, les Hanabis, qui respiraient le long de la rue Saint-Joseph l'année dernière, ont trouvé place sur le marronnier de la salle des fêtes. Les colombes qui volaient et se posaient sur la place du Marché en 2020 et sur les arbres de la place du Temple en 2021 se sont retrouvées « pimpées » de joyeux coloris. Nous nous réjouissons également des carpes de la rue Vautier et des oiseaux des fontaines des Tours – et encore bien d'autres exemples que vous aurez occasion de découvrir dans les rues de Carouge.

De nouvelles acquisitions, achetées en 2022 mais non utilisées pour cause d'économies d'énergie l'année dernière, ont été employées cette année notamment à la place du Marché, avec les « bubules », dont nous avons déjà prévu le emploi pour la suite, ainsi que les boules lumineuses de la rue du tram, ou des éclairages colorés de la Maison Delafontaine que vous avez pu voir en venant ce soir.

Des choix ont par ailleurs été effectués comme le renoncement aux installations particulièrement énergivores, ou la fin des sapins coupés à l'exception du grand sapin de la place de Sardaigne. À l'intérieur des bâtiments de l'administration et des écoles carougeoises, à la place des sapins coupés, nous avons préféré des arbres décorés en bois réutilisable, avec l'idée d'instaurer un tournus pour ne pas créer de lassitude et de garder la magie des fêtes. Question tournus, nous avons été attentifs à remettre des illuminations dans des quartiers qui n'en avaient pas eu l'année dernière. Enfin, notons que, malgré les nombreuses illuminations diverses et variées, nous parvenons à un pourcentage de 87% d'économie d'énergie par rapport à 2021.

Concerts d'automne

Le dernier concert d'automne aura lieu dimanche prochain. Pour clore ce menu dominical et musical, les musiciens du Quatuor Byron prendront leurs quartiers au Temple. Les quatre musiciens et musiciennes se produisent régulièrement lors d'événements classiques internationaux. À Carouge, l'ensemble proposera quatre pièces de Mozart, Beethoven, Schubert et Turina.

Prix Yvette Z'Graggen

Ma dernière communication concerne les bibliothèques et le prix Yvette Z'Graggen. À ce titre, j'ai le plaisir de vous informer que, pour sa deuxième édition, le prix de la Ville de Carouge Yvette Z'Graggen a été remis le 8 novembre dernier à Catherine Logean pour son livre « Confessions à un ficus ».

Pour rappel, ce prix a été créé en 2021 à l'initiative de la Compagnie des Mots, une association carougeoise, et en collaboration avec la Ville de Carouge et, en particulier, ses bibliothèques. La Ville de Carouge s'associe ainsi à la reconnaissance et à la mise en évidence de talents locaux. Le jury, composé de représentantes et représentants des bibliothèques de Carouge, de la Compagnie des Mots et de la Maison Rousseau et Littérature évalue la qualité d'écriture, l'originalité formelle et scénographique. Les bibliothèques de Carouge invitent également leurs usagers et usagères à se prononcer sur la sélection finale ; leurs votes comptent pour une voie.

Ce prix, doté de CHF 3'000.-, récompense une œuvre littéraire publiée en français par une autrice ou un auteur suisse et domicilié en Suisse. Cette année, c'est donc Catherine Logean qui a remporté le prix de la Ville de Carouge Yvette Z'Graggen.

Communications de Mme Molinari :

Semaine équitable (Fair Week)

Pour la quatrième année consécutive, le mouvement du commerce équitable à Genève et à Carouge organisera la Fair Week, une semaine équitable et solidaire, du 17 au 26 novembre 2023, soit jusqu'à la fin de cette semaine. Chaque année, la Fair Week propose des activités et des événements visant à interroger les modes de consommations et à faire découvrir des offres durables et équitables.

En tant que Fair Trade Town, Carouge soutient l'organisation de cette semaine équitable et propose à ses partenaires d'y participer. Cette année, un atelier d'upcycling sera notamment proposé par la Maison de quartier pour les familles, afin de transformer de vieux vêtements pour leur donner une seconde vie. Le programme complet se trouve sur le site internet de notre Ville et sur le site <http://www.fairtradetown.ch/fr/fairweek2023>.

Stand de sensibilisation au vélo la nuit

Dans le cadre de sa politique de promotion de la mobilité douce, la Ville de Carouge s'est associée pour la deuxième année consécutive à l'association PRO VELO pour offrir aux cyclistes des conseils sur la pratique du vélo la nuit et dans un contexte d'extinction de l'éclairage nocturne.

Le jeudi 9 novembre dernier, en partenariat avec la Police municipale et le secteur Energie et durabilité, un stand d'information de PRO VELO sur le parvis de l'église Sainte-Croix a accueilli plus d'une soixantaine de personnes pour les informer de l'importance du « voir et être vu », des obligations légales et des conseils pour renforcer leur visibilité, ainsi que pour distribuer du matériel réfléchissant et proposer un service de petites réparations de vélo.

Communications de M. Reich :

Je n'avais pas prévu de communication particulière, mais un bienfait ne reste jamais impuni. Je souhaite remercier Mme Lammar pour les propos aimables qu'elle a tenus et remercier mes collègues pour l'accueil chaleureux et positif qui m'a été fait, même si je comprends bien qu'il ne devait pas être évident de voir arriver quelqu'un dont les fonctions politiques n'ont pas toujours semblé favorables du point de vue d'un certain bord politique. Mais cela n'a jamais pesé. Nous avons toujours eu des relations sereines, nous avons toujours pu discuter – ce qui ne veut pas dire toujours être d'accord – et essayer de trouver des issues positives.

J'ai été frappé par l'engagement, la qualité, le sens de l'intérêt de l'administration dans son ensemble – en tout cas, des personnes que j'ai rencontrées et celles avec lesquelles j'ai pu travailler. C'est un bonheur que de faire de la politique à Carouge, ce dont je ne suis pas toujours sûr que tous les membres du Conseil municipal se rendent compte. Vous avez « le bon côté de la Ville ». On pourrait aussi dire que « Carouge, c'est le cœur de la politique ». C'est une politique qui se fait avec le cœur, mais aussi avec la raison – l'un n'excluant pas l'autre – et dans une constante recherche de l'intérêt commun, de l'intérêt qui vous réunit tous. Tout le monde n'a pas toujours la même définition de l'intérêt commun, mais ce qui est frappant vu de l'extérieur, c'est cette réelle recherche de l'intérêt commun – et c'est, je crois, ce qui fait la grandeur de la politique.

Pour moi, ces six mois ont été six mois de bonheur, même s'ils ont été un peu compliqués parce que j'avais légèrement sous-estimé le temps que cela prendrait. En effet, cela prend du temps quand on veut faire les choses bien. Cela prend aussi du temps d'être à la hauteur de la qualité des prestations de l'administration et des élus. Mais c'est du temps qui passe très vite, parce qu'il est heureux, et qui passe même bien trop vite. Merci beaucoup.

Applaudissements

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Locaux de vote 2024

La répartition des responsabilités au sein des bureaux de vote de Carouge pour l'année 2024 a été effectuée puis validée par le Bureau. La liste des responsables ainsi que les consignes d'organisation sont à disposition sur l'écran d'accueil de CMnet.

Conseil administratif renouvelé

Le Président adresse ces quelques mots à M. Bertrand Reich.

Au nom du Conseil municipal, je tiens à remercier M. Bertrand Reich de nous avoir accompagnés durant ces quelques mois, pendant lesquels nous avons pu bénéficier de son engagement comme Administrateur délégué du Conseil d'Etat, mais aussi comme personne, avec sa hauteur de vue, sa communication facile et la fraîcheur de son regard extérieur, qui nous a parfois aussi rappelé que le monde ne s'arrête pas à l'Arve, la moraine de Pinchat et la route des Jeunes ou des Acacias,

Le Conseil municipal te remercie vivement, Bertrand, et te remet un petit cadeau symbolique.

Le Président ajoute que les membres du Conseil municipal auront l'occasion, le mois prochain, de souhaiter une bonne prise de fonction à leur collègue Raffaele Fraomene qui vient d'être élu au Conseil administratif et que le Président tient déjà à féliciter vivement.

Applaudissements

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 128-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 73'543'000.— TTC POUR LA REALISATION D'UN CENTRE AQUATIQUE SIS ROUTE DE VEYRIER 53, PARCELLE N° 3507 A CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2023 et renvoyé en commission Toutes commissions réunies.

Celle-ci s'est réunie les 19 septembre et 5 octobre 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président, qui présidait la séance de commission, n'a rien à ajouter au rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 18 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Puisque c'est à M. Gubler que revient l'honneur de plonger le premier dans ce débat, il s'efforcera d'y aller droit et de faire aussi peu de vagues que nécessaire. Le crédit de construction sur lequel le Conseil municipal s'apprête à voter est un projet important. M. Gubler pense que tout le monde autour de cette table tient à ce que les Carougeois puissent à l'avenir continuer de pouvoir nager, se baigner, patauger, glisser, crawler, s'éclabousser, bref barboter sous toutes les formes possibles à la Fontenette. Cependant, le crédit de construction proposé ne concerne pas en tant que tel la piscine de la Fontenette. Il s'agit d'un crédit en particulier, portant sur un projet. Pour comprendre le propos que M. Gubler va tenir, il convient de prendre un peu de recul par rapport à ce projet, se souvenir qu'il remonte à une idée qui date de onze ans, et qu'en onze ans, beaucoup de choses se sont passées – il y a onze ans, M. Gubler avait treize ans, il finissait son séjour au cycle d'orientation de Drize et ne se préoccupait pas spécialement de ce qui se discutait au sein du Conseil municipal, alors que d'autres, qu'il ne citera pas, en étaient déjà à leur quatrième législature au sein de ce Conseil. Pour rappel, ce projet qui date d'il y a déjà quelques années a été concrétisé en 2017 et en 2018 par un concours d'architecture, qui a été remporté par le cabinet carougeois Aeby Perneger, que M. Gubler tient à féliciter pour son travail remarquable. Le travail de ce bureau d'architectes n'est pas non plus le sujet de la délibération de ce soir. Il est malgré tout intéressant de se plonger dans le document de ce concours d'architecture pour comprendre quelles étaient, à ce moment-là, les attentes de Carouge et de la population telles qu'interprétées par ses autorités. Dans ce document, on parle de beaucoup de choses très intéressantes, notamment d'un bassin nordique ouvert neuf mois par an, qui serait accessible *via* un concours qui resterait chauffé, d'un fitness, d'un espace bien-être avec sauna, hammam, etc. Le prix du concours qui est annoncé se portait à CHF 37'000'000.-. Entretemps, le Conseil municipal, dans sa composition de l'époque et dans sa composition actuelle, a été confronté à diverses réalités. Tout d'abord, peut-être que les architectes parmi les membres du Conseil municipal le voyaient comme une évidence, mais M. Gubler pense que, pour de nombreuses personnes qui siégeaient au Conseil à l'époque, pour de nombreux citoyens et pour de nombreux membres du Conseil municipal aujourd'hui, il n'était pas nécessairement clair que le prix annoncé du concours ne comportait pas tout ce que comprenait le projet tel qu'il allait finalement devoir être financé. Les différences ont été importantes. Ensuite, il a été expliqué que, pour des raisons règlementaires, il était juridiquement impossible de conserver le projet d'un bassin nordique qui soit chauffé en hiver et qui permette aux nageurs de bénéficier d'une piscine de 50 mètres lorsque les conditions ne sont pas aussi favorables qu'en été. Enfin, la géopolitique internationale s'est invitée dans le débat carougeois puisque, en raison des événements que l'on connaît, le coût des matières premières a augmenté. C'est notamment ce qui a conduit au montant de CHF 73'543'000.- dont il est question aujourd'hui. Face à tous ces constats, et peut-être à d'autres encore, force est de constater que le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui répond moins aux attentes de la population que ce qui était envisagé au départ, notamment à l'égard des nageurs, mais aussi des personnes qui se réjouissaient de bénéficier de ce bassin. En outre, les coûts sont bien plus importants que ce qui était annoncé. Il en résulte un certain déséquilibre, un certain sens de la démesure. Aujourd'hui, le Conseil municipal doit se demander, s'il veut cette piscine, s'il veut aller de l'avant avec le projet tel qu'il est présenté, à quoi il faudra renoncer. L'on sait que, d'ici à 2030 la Commune a un programme d'investissement très conséquent. Le PAV notamment va requérir de nombreux investissements. De plus, l'on sait que d'autres structures sportives auront besoin de la Commune et qu'il conviendra peut-être aussi de

les soutenir. Face à ces choix qu'il faudra faire, le groupe libéral-radical au sein de ce Conseil a décidé de laisser la liberté de vote à ses membres. Certains renonceront au projet, d'autres s'abstiendront, peut-être que certains l'accepteront. Force est de constater que tout le monde n'a pas la même expérience avec ce projet, tout le monde ne l'a pas suivi depuis ses débuts. Un arbitrage doit maintenant être fait, et il ne sera pas fait de la même manière par tout le monde. Il en va de même pour les amendements qui seront proposés, pour lesquels il se justifie de laisser la liberté de vote puisque le groupe libéral-radical laisse à ses membres la liberté de vote sur l'ensemble. Enfin, et peut-être sur une note plus légère, le groupe libéral-radical tient, si ce projet devait être accepté, à présenter une requête un peu particulière. C'est celle de conserver le nom de « piscine » de Carouge, plutôt que « centre aquatique ». Les gens sont attachés à ce nom – « centre aquatique » a peut-être une connotation un peu trop formelle par rapport à une piscine, une pistache où l'on va pour s'amuser, pour se baigner, pour barboter. En conclusion, le groupe libéral-radical recommande la liberté de vote et espère que les autres partis feront également usage de cette liberté.

M. Mützenberg mentionne d'emblée que le groupe socialiste soutient ce projet, qui a animé le Conseil municipal depuis 2013 – il a même pu voir des photos d'une manifestation pour une plus grande piscine qui datent de 2012. Le processus a duré une dizaine d'années. Plus de quinze séances de commission y ont été consacrées. Plusieurs variantes ont été proposées, avant l'étude des mandataires mais aussi par la suite. Il a fallu renoncer à quelques options. Durant toutes les étapes de ce processus, M. Mützenberg doit dire que les conseillers municipaux ont pu travailler ensemble, ont été concertés, se sont concertés, ont été impliqués et ont validé les différentes étapes qui ont permis d'aboutir au projet qui est proposé ce soir au Conseil municipal. Le travail a véritablement été mené ensemble. M. Mützenberg souhaitait insister sur ce point, et souligner les échanges qui ont pu avoir lieu durant toutes ces années pour permettre d'aboutir à la solution qui est présentée aujourd'hui. Cela a aussi impliqué un travail considérable de l'administration et des mandataires qui ont dû revenir plusieurs fois avec de nouvelles variantes. Ce travail, en effet, a été long. Mais M. Mützenberg a du mal à accepter que l'on parle, comme M. Gubler, de « démesure », dans le sens où cette option est issue d'un processus qui a été mené de manière concertée au sein de ce Conseil municipal. Le groupe socialiste considère qu'il est important de porter ce projet à terme, de le porter aussi devant la population, sachant que, encore une fois, il a été validé de manière commune. M. Mützenberg souligne ensuite que cette piscine est essentielle. Carouge n'a pas de piscine couverte, si ce n'est celle des Pervenches. Actuellement, tous les élèves ne peuvent pas avoir de cours de piscine. Il existe un besoin de la part des clubs sportifs, des enfants, des aînés, un besoin nécessaire aujourd'hui et qui sera encore plus important avec l'augmentation de la population. M. Mützenberg ajoute, comme mentionné en commission, que retarder le projet n'est pas une bonne idée parce que le coût de construction ne fera qu'augmenter. Il rappelle en outre que la Commune a déjà dépensé CHF 7,2 millions de crédit d'étude pour cette piscine. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste non seulement soutient ce projet mais espère que, dans la droite ligne de ce qui a été fait durant ces dix années, l'ensemble du Conseil municipal le soutiendra et le portera devant la population. Pour ce qui est de la fermeture pendant trois étés, cette question tient à cœur le groupe socialiste. M. Mützenberg annonce que son collègue, M. Baertschi, proposera un amendement pour s'assurer que l'impact sur la population durant la fermeture de la piscine soit minimal et que les bassins soient fermés le moins longtemps possible. Il semble à M. Mützenberg que cette préoccupation est partagée par plusieurs personnes autour de cette table. Le groupe socialiste espère donc que l'amendement que M. Baertschi proposera sera soutenu par le Conseil municipal.

M. Prod'homme relève en préambule que ses propos n'auront pas la même qualité que ceux de M. Gubler qui ont été longuement travaillés. Il relève ensuite que ce n'est pas tous les jours qu'un conseil municipal est amené à se prononcer sur un crédit de construction de

CHF 73 millions. Le Conseil municipal l'a vécu pour le théâtre du Carouge, qui est un équipement majeur. L'on sait, à la réception de l'ouvrage, que celui-ci rayonne au-delà de Carouge, avec une qualité théâtrale exceptionnelle. M. Prod'hom ose imaginer que la piscine de Carouge aura ce même rayonnement, qu'elle a du reste toujours eu depuis sa construction. Il salue à son tour la sagesse du Conseil administratif qui a fait mûrir ce projet, en fonction des besoins réels de la population, de la capacité financière de la Commune, en présentant des alternatives, toujours avec un esprit du développement durable (capteurs solaires, lumière naturelle, etc.). Il s'agit d'un projet de grande qualité qui, dès le concours, s'est démarqué. Le groupe des Vertes et des Verts soutiendra ce projet, qui est important et qui permettra d'équiper une commune qui, pour rappel, comptera, au terme de la réalisation du PAV, 44'000 habitants – soit le double de la population actuelle. Cet équipement servira la population, en particulier dans le contexte du réchauffement climatique. Enfin, M. Prod'hom soutiendra l'amendement qui sera proposé par M. Baertschi, afin que des solutions soient trouvées pour ouvrir les bassins extérieurs pendant les travaux, et ainsi offrir un équipement qui est très attendu en été par les habitantes et habitants carougeois. M. Prod'hom tient, pour terminer, à remercier Mme la Conseillère administrative et son service pour la qualité des études qui ont été menées.

M. Barro remercie Mme la Conseillère administrative et l'administration pour leur long travail acharné sur ce dossier. Il tient à souligner à son tour que ce projet est important. C'est un projet qui a certaines ambitions architecturales, un projet sur le long terme et qui rayonnera effectivement au-delà des frontières carougeoises. Il se trouve toutefois que c'est à la ville de Carouge d'en assumer les frais – mais c'est peut-être aussi le rôle d'une ville située au centre que d'assumer des infrastructures publiques plus importantes que celles dont aurait besoin sa propre population. M. Barro relève que ce projet a une vision prometteuse, qui coûte bien sûr cher. Avec les CHF 7,2 millions d'études qui ont été dépensés jusqu'à aujourd'hui et au vu du suivi important de la part du Conseil municipal, le groupe Le Centre-Vert'libéraux imaginait bien, depuis un certain temps, que le point de non-retour était dépassé et que le Conseil municipal devait assumer ses choix et aller de l'avant. Cela dit, des sujets restent encore sur la table. Le groupe Le Centre-Vert'libéraux accueillera bien sûr favorablement les solutions plus économiques ou plus optimales qui seraient trouvées. Il souhaite également que le dialogue se poursuive sur l'ouverture estivale maximale de la piscine, avec la meilleure cohabitation possible pour que la population ne soit pas privée trop longtemps de cette infrastructure extrêmement utile. En conclusion, il invite à continuer les échanges – pour lesquels M. Barro remercie le Conseil administratif – et à essayer d'être un peu plus productif et plus rapide, parce qu'il faut effectivement noter que l'élaboration de ce projet a pris beaucoup de temps.

M. Baertschi se félicite d'entendre les propos tenus ce soir, qui traduisent l'importance de ce centre. Avant de donner connaissance de la proposition d'amendements qui est déposée par trois groupes (Les Verts, Le Centre-Vert'libéraux et les Socialistes), qu'on lui a prié de présenter, il souhaite rappeler que cette piscine est extrêmement populaire. Elle est fréquentée par toutes sortes de catégories de la population – des enfants en bas âge, des jeunes, des ados, des jeunes sportifs qui font de la natation et d'autres sports, de nombreuses personnes qui font de l'aquabiking, des retraités. M. Baertschi souligne que le projet répond à différentes catégories de la population, tout en maintenant un bassin de 50 mètres à ciel ouvert. La question du bassin nordique évoluera peut-être au fil du temps – pour rappel, Carouge était précurseuse en la matière, mais elle a été prise de vitesse par Lancy, puis cet élément est devenu trop cher et trop compliqué mais, encore une fois, peut-être pourra-t-il se réaliser dans le futur. M. Baertschi donne ensuite lecture des amendements proposés, qui consistent à éviter, dans la mesure du possible, une fermeture de la piscine pendant trois ans, parce qu'il est difficilement envisageable que, pendant trois ans, la population ne puisse pas avoir accès à cette piscine. Les partis cosignataires admettent le principe de la fermeture de la piscine pendant une année. Mais les questions de chantier, les problèmes de hauteur de la nappe phréatique, les exigences

des services cantonaux n'excluent pas de trouver des solutions. Le premier amendement consiste à ajouter à la délibération : « *Vu les attentes de la population, étudier la possibilité de faire fonctionner une partie des infrastructures actuelles durant la seconde et la troisième année du chantier.* ». Le second amendement est le suivant : « *Afin de permettre la couverture de cette étude, ouvrir en complément au Conseil administratif un crédit de CHF 150'000.- en vue de chiffrer la faisabilité, ainsi que le coût, des aménagements provisoires légers nécessaires (cabines en containers et WC chimiques).* » Il s'agit donc de trouver une solution qui permette à la population d'avoir accès aux bassins existants durant l'été.

M. Barbuzzi ne renie pas les propos de son collègue, M. Barro, mais souhaite ajouter quelques éléments à ce débat. Ce projet a fait l'objet de grandes discussions au sein du groupe Le Centre-Vert'libéraux, comme dans la plupart des groupes. Il s'agit d'un projet pharaonique, en tout cas au niveau du financement. Le budget est trois fois celui que la commune de Carouge a dépensé pour le théâtre – l'investissement n'est donc pas comparable à celui qui a été consenti pour le théâtre de Carouge. Cela dit, le groupe Le Centre-Vert'libéraux a le souci et l'envie de défendre ce projet, par rapport aux besoins exprimés notamment par un club, et par rapport à la population qui utilise aujourd'hui cette infrastructure. Répondre à ces besoins est aussi le rôle du Conseil municipal. Cela fait partie d'une politique sportive, qui est du reste menée par Mme la Conseillère administrative. Cependant, le groupe Le Centre-Vert'libéraux ne souhaite pas que ce projet en préterite d'autres. L'on sait par exemple que le stade de foot est vétuste. M. Barbuzzi espère que cette piscine ne sera pas une excuse pour dire que Carouge ne peut plus rien faire pour d'autres sports, pour d'autres enfants de la commune. Il souligne qu'il faut une politique sportive globale. Il regrette que la ville de Carouge n'ait pas une vision plus large. En effet, elle est en quelque sorte en train de saucissonner ce secteur. M. Barbuzzi cite le carrefour du mouvement qui se met en place par petites étapes, le terrain du bureau des autos que la Commune devrait récupérer à terme, le stade de foot qui doit être rénové. Il s'étonne du manque de vision sur le long terme, comme aurait pu l'être un projet de véritable centre sportif, avec des bâtiments qui pourraient accueillir d'autres sports, qui pourraient être évolutifs. Aujourd'hui, la Commune va réaliser une infrastructure, elle fera peut-être plus tard un stade de foot, et peut-être qu'un jour elle transformera le terrain du bureau des autos en tennis. Elle n'a pas une vision complète de ce secteur, où il aurait été possible de centraliser les besoins sportifs. M. Barbuzzi relève en outre que les clubs sportifs ont besoin aussi d'infrastructures administratives. Aujourd'hui, il a l'impression que le complexe qui sera construit sera dédié uniquement à un club, alors que des synergies auraient peut-être été envisageables avec le foot. Le groupe Le Centre-Vert'libéraux ne compte pas abandonner le club Carouge Natation, dont les résultats sont admirables – pour rappel, il avait demandé un financement supplémentaire pour que le water-polo puisse participer à la Coupe d'Europe, où ce club s'est brillamment qualifié. Carouge Natation – aujourd'hui avec le waterpolo, peut-être demain avec un nageur qui percera – participe à l'aura de Carouge, comme le fait le théâtre. Le groupe Le Centre-Vert'libéraux a toujours considéré qu'il fallait mettre en avant le sport. C'est ce qu'il défendra ce soir en soutenant ce projet qui, encore une fois, ne doit pas mettre en péril d'autres projets futurs.

La parole n'étant plus demandé, le Président rappelle qu'un amendement avait été accepté en commission par 19 oui, 0 non et 2 abstentions. Il s'agissait de : « *l'option numéro 2 : prévoir l'optimisation de la consommation énergétique estivale par une couverture thermique, pour un montant de 846'000 CHF.* » Le Président soumet au vote cet amendement ».

L'amendement est accepté par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président propose ensuite de voter en un bloc les amendements présentés par M. Baertschi, puisque, pour mener cette étude, il faudra la financer. Il donne lecture de l'amendement : « *Vu les attentes de la population, étudier la possibilité de faire fonctionner une partie des infrastructures actuelles durant la seconde et la troisième année du chantier.*

Afin de permettre la couverture de cette étude, ouvrir en complément au Conseil administratif un crédit de CHF 150'000.- en vue de chiffrer la faisabilité, ainsi que le coût, des aménagements provisoires légers nécessaires (cabines en containers et WC chimiques). »

Bien que M. Ducellier partage la volonté d'une majorité de la population d'assurer une continuité d'exploitation de la piscine, il s'interroge sur le budget d'étude de CHF 1,7 million. Il souhaite savoir pourquoi les mandataires n'ont pas étudié cette option et pourquoi il est nécessaire de rallonger le crédit d'étude.

Mme Lammar rappelle que la proposition d'un bassin provisoire avait été soumise au Conseil municipal, qui l'avait refusée. Le Conseil municipal avait plébiscité la proposition de scinder en deux les travaux de l'école et du centre sportif des Pervenches, pour qu'un bassin, en l'occurrence celui des Pervenches, soit à disposition pendant la durée des travaux de la piscine de la Fontenette. Cette décision avait pour corollaire que le chantier de la piscine devait avancer le plus vite possible et se réaliser en trois ans. C'est la raison pour laquelle un bassin provisoire n'a pas spécifiquement été étudié. Le Conseil administratif a entendu cette préoccupation et, si le Conseil municipal vote cet amendement, il étudiera bien entendu la possibilité d'ouvrir partiellement les infrastructures durant la deuxième et la troisième années, sachant qu'une ouverture est impossible la première année, durant laquelle seront réalisés les gros travaux de terrassement, de creuse, de démolition d'une partie des vestiaires et de désamiantage si nécessaire. Toutes les arrivées techniques (eau, électricité, etc.) seront donc fermées durant la première année. A noter que l'amendement demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de faire fonctionner une partie des infrastructures. Le Conseil administratif fera le maximum, étant entendu qu'il existe des contraintes qui devront effectivement être étudiées pour savoir si cette ouverture partielle est possible ou non.

Le Président soumet au vote l'amendement.

L'amendement est accepté par 25 oui, 0 non et 5 abstentions.

Le Président soumet au vote la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 21 oui, 5 non et 4 abstentions.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 132-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2024, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Le Président passe la parole à Mme Molinari pour la présentation du budget 2024.

La séance est suspendue quelques minutes.

Mme Molinari relève qu'après les commissions pré-budget, qui permettent d'avoir une vision large des enjeux, perspectives et besoins des différents services, il s'agit ce soir de présenter au Conseil municipal une vision consolidée, avec le budget 2024 du Conseil administratif.

Introduction du Conseil administratif

En préambule, Mme Molinari signale que les différents éléments de cette introduction se figurent également dans le message du Conseil administratif qui se trouve dans le classeur. Elle invite les membres du Conseil municipal à lire ce document de deux pages et demie, dont la rédaction a demandé un certain temps pour qu'il soit le plus cohérent et facile à lire que possible, tout en n'esquivant pas les complexités. De plus, il résume bien les enjeux et caractéristiques spécifiques du budget 2024.

Concernant le contexte global, Mme Molinari évoque l'inflation, avec l'augmentation des prix des matières premières, la crise énergétique, qui est peut-être moins aigue que l'année passée mais qui reste bien présente, malheureusement, ainsi que l'instabilité internationale, avec des guerres près d'ici et des tensions qui se manifestent dans plusieurs pays. Ce contexte a bien sûr un impact sur le quotidien de la Commune et le coût de ce qu'elle achète, même si le lien est plus ténu.

Concernant les enjeux, Mme Molinari mentionne le maintien de la cohésion sociale (soit le bien-vivre ensemble). Un autre enjeu consiste à anticiper l'augmentation importante de la population, avec les nouveaux quartiers qui se développeront dans les quinze prochaines années et au-delà. Ce point n'est pas directement lié à la logique de court terme du budget que Mme Molinari présentera. Mais ce contexte doit être gardé à l'esprit quand il s'agira de discuter ensuite des investissements à venir. Anticiper l'augmentation de la population permet d'offrir un cadre qui reste agréable et de répondre aux besoins. Il convient aussi d'anticiper le vieillissement de la population, qui implique des choix quant à la mise à disposition de certains services. Mme Molinari évoque en outre l'enjeu de la transition environnementale, qui implique une volonté forte du Conseil administratif d'aller le plus possible vers la décarbonisation de la Commune et de créer une résilience climatique qui permettra de mieux vivre dans les années à venir. Mme Molinari cite à ce propos la récente crue de l'Arve, qui s'est déchaînée cette année comme elle le fait une fois tous les cent ans.

Mme Molinari souligne ensuite que l'objectif est de maintenir des services et des prestations de qualité. Le budget est défini, travaillé, discuté, parfois aussi négocié, dans le contexte donné par le plan de législation, dont elle rappelle les axes principaux :

1. Une ville accueillante et harmonieuse
2. Une empreinte environnementale réduite et durable
3. Un développement territorial de qualité
4. Une commune innovante et orientée vers les usagers

Mme Molinari annonce enfin le chiffre attendu : le budget 2024 est bien meilleur que celui de l'année passée, avec un déficit prévu de CHF 1'300'000.-. Puis elle en présente quelques éléments spécifiques. Pour rappel, à la suite du vote de la RFFA, les communes peuvent présenter des budgets en déficit jusqu'en 2027. Pour la ville de Carouge, le retour à l'équilibre est effectivement prévu en 2027. Par ailleurs, le Conseil administratif propose de maintenir le centime additionnel à 40. La taxe professionnelle a été transformée, à partir du budget 2024. Elle ne sera plus perçue par les communes, mais par le Canton, sous une forme différente. L'augmentation des charges contraintes est moins importante que les années précédentes, mais représente tout de même cette année 27% de l'augmentations de l'ensemble des charges. A noter un travail continu sur les investissements à moyen et long terme, auquel le Conseil municipal a participé. Quant aux charges, elles sont maîtrisées

L'essentiel en chiffres : revenus / charges

Evolution des charges et revenus

Les charges estimées se montent à environ CHF 138'000'000.-. Les revenus estimés s'élèvent à environ CHF 136'000'000.-. Par rapport au budget 2023, les charges augmentent de CHF 9'300'000.-, soit 7,23%. Les revenus augmentent de CHF 12'700'000.-, soit près de 10%. Le réel de ces cinq dernières années (2018 à 2022) montre que les charges augmentent, en moyenne annuelle, de 8,8% et les revenus de près de 10%, ce qui reflète cette tendance observée depuis un certain temps selon laquelle les revenus augmentent plus rapidement que les charges.

L'excédent de charges est de CHF 1'300'000.-. Il respecte les limites autorisées par la RFFA qui, pour rappel, est de CHF 5'300'000.-. Le déficit de CHF 1'300'000.- équivaut à environ 1% des charges (CHF 137'800'00.-).

Par rapport au réel 2022, les charges et les revenus sont en baisse, comme les membres du Conseil municipal peuvent le voir sur le graphique en page 8.

Evolution des revenus du budget 2023 au budget 2024

L'augmentation globale des revenus est de CHF 12'700'000.-, soit 10%. Les revenus se répartissent en deux catégories. La première concerne les revenus de la fiscalité, y compris la taxe professionnelle. La fiscalité des personnes physiques augmente d'environ CHF 4'000'000.-, soit 6,3%. La fiscalité des personnes morales, elle, diminue de CHF 1'800'000.-, soit 11%. La taxe professionnelle augmente de CHF 3'800'000.-, dont il faut en réalité déduire CHF 1'000'000.- d'arriérés.

Concernant la taxe professionnelle, suite à une initiative populaire visant l'abolition de la taxe professionnelle communale, le parlement a voté un projet de loi, après d'intenses discussions au sein de l'ACG, avec les autorités cantonales et au sein des différents groupes politiques. Mme Molinari a eu l'occasion d'en parler en commission des Finances. Dès 2024, non seulement la taxe professionnelle ne sera plus perçue par les communes, mais son mode de calcul changera. Si les discussions ont été aussi intenses, c'est parce que la taxe professionnelle représentait, pour l'ensemble des communes qui la percevaient – moins d'une dizaine de communes, surtout de toute petites communes, ne la percevaient pas –, des revenus de plus CHF 200'000'000.-. Pour Carouge, elle représentait environ 18% du budget communal 2023. Au vu de l'importance de cette taxe, un grand travail politique et technique a été réalisé pour trouver une solution qui puisse permettre l'évolution de cette taxe sans léser les communes, et particulièrement les villes, qui ont besoin de ces rentrées fiscales pour assurer leurs charges. Pour rappel, la taxe professionnelle communale était calculée sur la base de trois éléments : le personnel employé par l'entreprise, la valeur locative de ses locaux et son chiffre d'affaires. La taxe sera désormais perçue par le Canton. Cela signifie, comme pour toute recette fiscale collectée par le Canton pour les communes, que celles-ci devront payer des frais de perception de 3%. Le mode de calcul change également. La taxe sera dorénavant calculée sur le bénéfice de l'entreprise : 28,5 centimes seront perçus en plus sur le bénéfice des personnes morales. Le montant sera réparti entre les communes selon des calculs qui ont été faits sur la base de la production de la taxe sur les années 2020, 2021 et 2022. Un lissage sera effectué sur les dix prochaines années afin de ne pas impacter trop fortement et trop rapidement certaines communes. Pour plus de détails, Mme Molinari invite les membres du Conseil municipal à lire la loi 13293 relative aux contributions publiques, en particulier son article 302. Pour Carouge, cette modification engendre en 2024 une augmentation importante de la taxe, d'environ CHF 2'800'000.-.

La deuxième catégorie de revenus concerne les revenus divers, les revenus financiers et les revenus de transfert, dits « autres revenus » et qui contribuent à la vitalité des rentrées de la Commune. Ils représentent environ 25% de l'ensemble des revenus de la ville de Carouge. Les revenus divers comprennent par exemple la location de salles, les revenus liés au CEVA. A ce propos, Mme Molinari rappelle que Carouge avait reçu un versement unique pour le CEVA, d'où une diminution de CHF 396'000.-. Concernant les revenus financiers, l'augmentation importante de CHF 5'755'000.- s'explique par la vente du CAD aux SIG votée lors du dernier Conseil municipal, ou encore par la réévaluation du patrimoine financier qui, cette année, représente environ CHF 5'000'000.-. Quant aux revenus de transfert, ils comprennent la compensation liée à la RFFA – pour rappel, la Commune reçoit, pendant la période transitoire de mise en œuvre de la RFFA, des aides notamment pour les crèches.

Variation des charges du budget 2023 au budget 2024

Globalement, les charges progressent de CHF 9'300'000.-, soit 7,2%. L'augmentation la plus importante concerne les charges de transfert, c'est-à-dire les charges contraintes. Les charges de personnel augmentent de CHF 2'200'000.-. Les charges de biens et services et d'exploitation augmentent de CHF 1'800'000.-. Cette augmentation s'explique par la hausse des coûts de l'énergie (+4%, soit une augmentation moindre que l'année passée). A noter une diminution des charges de génie civil, une grande partie du rattrapage de la réfection des voiries ayant pu être budgétée pour 2023. La ligne relative aux prestations d'honoraires et ponctuelles, pour des études par exemple, augmente elle aussi. Mme Molinari mentionne en outre des charges liées à l'ouverture des nouveaux bâtiments communaux, notamment la ludothèque et les bureaux aux Noirettes.

Les amortissements diminuent de CHF 145'000.-, grâce aux amortissements anticipés que le Conseil municipal a votés ces deux dernières années et qui ont pu être passés dans les comptes grâce aux bons résultats 2021 et 2022. Cela a permis une économie conséquente sur le fonctionnement de CHF 3'200'000.-, qui perdurera jusqu'à environ 2027 avant de diminuer. Les amortissements en cours diminuent également peu à peu.

Les charges incompressibles augmentent de 10%, soit CHF 800'000.- (hors énergie). Elles comprennent le SIACG, la FASe, le GIAP, le SIS. Mme Molinari remarque qu'elles augmentent chaque année, même si l'augmentation cette année est moins forte que l'année passée. Entre 2020 et 2024, elles ont augmenté de près de 40%, soit CHF 5'000'000.-. A noter également les frais de 3% pour la perception des recettes fiscales par le Canton. Plus les entrées fiscales augmentent, plus cette charge augmente. Cette année, avec en outre l'entrée en vigueur de la nouvelle forme de taxe professionnelle, les frais de perception augmentent de CHF 718'000.-.

Revenus fiscaux sur le total des recettes (nature 40)

Mme Molinari aborde la péréquation, qui est calculée sur la base d'une série de critères (population, nombre de classes, le taux du centime, capacité financière, etc.). En 2024, Carouge payera un montant de CHF 4'100'000.- et recevra CHF 2'400'000.-. Elle payera donc au total CHF 1'700'000.- pour la péréquation. A noter que si l'indice de capacité financière de la Commune venait à dépasser 140 (il est actuellement à 125), Carouge deviendrait uniquement contributrice et n'aurait plus droit à aucune compensation de la péréquation. Mme Molinari rappelle par ailleurs que la péréquation a été réévaluée en 2023, avec l'ajout d'une contribution pour les frais relatifs au sans-abrisme ainsi que le renforcement de la péréquation.

Valeur du centime additionnel

Comme annoncé en préambule, le centime est maintenu à 40. La valeur de production d'un centime est en légère hausse, à CHF 1'950'000.- (+2,8%, soit CHF 53'000.-). Comme mentionné plus tôt, le taux de centime a un impact important sur la capacité financière de la Commune. Mme Molinari rappelle par ailleurs que le plan quadriennal – qui, à Carouge, va jusqu'en 2030 – prévoyait une augmentation de 1,5 centime en 2021 et de 1 centime en 2022. Il est systématiquement remis à jour puisque le Conseil administratif n'a pas proposé jusqu'à maintenant une augmentation du centime, notamment parce que les comptes sont toujours positifs. Toutefois, il s'agit là de deniers qui font défaut à Carouge et qui lui feront encore plus défaut dans les années à venir puisque les investissements qui l'attendent sont conséquents.

Evolution des charges de personnel (au sens strict – nature 301 / 304 / 305)

Les charges de personnel se montent CHF 44'900'000.- au budget 2024. Elles représentent 32,5% des charges totales, soit moins qu'en 2023 (33,3%). Par rapport au budget 2023, elles augmentent de CHF 2'100'000.-, soit 4,8%. La vie chère diminue de CHF 374'000.-, parce qu'elle était bien plus élevée l'année passée. Pour le budget 2024, le taux appliqué est le taux officiel du canton de Genève, soit 1,3%, alors qu'il était de 2,7% l'année dernière. Les annuités augmentent selon le mécanisme prévu dans le règlement communal. Concernant les variations de postes (+ CHF 2'100'000.-), le Conseil administratif propose cette année 5,9 ETP pour ce qui est des nouveaux postes, 0,7 ETP en ce qui concerne les augmentations de postes existants et 1,5 ETP pour la pérennisation de postes temporaires, qui deviendraient donc des postes fixes. Mme Molinari rappelle qu'un certain nombre de nouveaux postes sont liés à l'ouverture de la ludothèque (2,6 ETP) et que l'entretien des nouveaux bureaux aux Noirettes nécessitent un petit pourcentage d'un poste de concierge. Une liste sera présentée en commission, mais Mme Molinari mentionne encore un 30% d'un poste de travailleur social, un maître socioprofessionnel, un 80% d'un poste d'administrateur pour le secteur sports ainsi qu'un poste d'assistant administratif.

Evolution des charges de biens, services et marchandises (nature 31)

Les charges de biens, services et marchandises augmentent globalement de CHF 1'800'000.-, soit près de 7%. Les variations les plus importantes concernent les prestations de services et d'honoraires (notamment des appuis externes pour des dossiers particulièrement complexes et la mise en œuvre de projets) et les loyers (en relation avec les bureaux qui seront ouverts aux Noirettes). En outre, pour rappel, la TVA va passer de 7,7% à 8,1% (soit une augmentation de 4%), ce qui signifie que les prix de nombreux produits et matériaux que la Commune achète augmenteront. A noter par ailleurs que, puisque la taxe professionnelle a été supprimée, les pertes sur dépréciations en lien avec cette taxe diminueront progressivement, pour finalement s'éteindre, sachant qu'il faudra encore un peu de temps avant que tous les dossiers soient clos.

Evolution des charges de transfert (nature 36)

Mme Molinari rappelle que les charges de transfert se composent de subventions et de contributions aux collectivités publiques ou groupements intercommunaux. Elles augmentent globalement de CHF 3'800'000.-, soit 8,7%. La variation la plus importante concerne les frais de perception, qui augmentent de CHF 1'700'000.-, pour les raisons exposées ci-dessus. A noter par ailleurs une augmentation de CHF 800'000.- pour l'APED, l'aide sociale et les EVE. Les charges incompressibles, elles, augmentent de CHF 2'500'000.-. Les compensations aux communes françaises augmentent également, de CHF 400'000.-. Mais il faut savoir que, si la Commune verse CHF 5'800'000.- de

compensations aux communes françaises, elle reçoit en retour CHF 21'500'000.-. Enfin, la péréquation a augmenté de CHF 400'000.-.

Charges d'amortissements (nature 33)

Mme Molinari rappelle en préambule que les amortissements commencent au moment où l'équipement est terminé. Il y a donc un décalage temporel entre le vote du crédit de construction et le début des amortissements. Les membres du Conseil municipal trouveront en page 364 du classeur les amortissements liés aux projets que le Conseil municipal a déjà votés et ceux qui seront liés aux projets à venir. En 2024, les amortissements se monteront à CHF 12'600'000.-. Si tous les investissements prévus jusqu'en 2030 étaient réalisés, les amortissements se monteraient à CHF 26'000'000.-. Cela nécessiterait une augmentation de 2 centimes. Il faut toutefois ramener ce chiffre au taux effectif moyen de réalisation des investissements prévus, qui est d'environ 30%.

Investissements / Dette

Pour 2024, les investissements prévus s'élèvent à CHF 52'000'000.-, sur la base d'un taux de réalisation de 100%. Ils se monteront vraisemblablement à CHF 18'000'000.- puisque la Commune réalise en moyenne 30% des investissements prévus, pour diverses raisons – certains projets sont décalés dans le temps (il a fallu trois législatures pour aboutir au projet de la piscine de la Fontenette), d'autres ne peuvent pas être réalisés immédiatement pour des raisons techniques. C'est avec plaisir que Mme Molinari ajoute la piscine aux dix principaux projets votés qui figurent en page 19 de la présentation. Elle mentionne également la maison Pertin, le FIDU, ou encore la « grande délib' ».

Carouge n'ayant pas la capacité d'autofinancer l'ensemble de ces investissements, ceux-ci impliquent une dette. En 2024, les intérêts de la dette se montent à CHF 478'000.-. La dette par habitant diminue à CHF 4'522.- (- CHF 500.-). Entre les nouveaux emprunts et les remboursements, la dette totale diminuera d'environ une dizaine de millions de francs par rapport au budget 2023. Elle est estimée à CHF 106'000'000.- environ, contre une dette réelle de CHF 96'000'000.- actuellement. Comme le dit toujours M. Di Stefano, l'objectif est de rembourser en fonction des taux d'intérêt, des réalisations et des liquidités. Cette stratégie dynamique et flexible permet d'ailleurs à la Commune d'obtenir des taux très intéressants. De mémoire, en 2023, la moyenne des taux d'intérêt des emprunts de la Commune est de l'ordre de 0,43%, ce qui est bas comparé à d'autres communes.

Mme Molinari rappelle ensuite qu'un indicateur de bonne pratique fixe la limite de la capacité d'endettement d'une commune à environ l'équivalent de son capital propre, en l'occurrence CHF 180'000'000.-. La capacité d'endettement dépend toutefois aussi de la capacité à trouver des fonds auprès de banques ou d'autres institutions financières. Cela dit, une commune n'a en principe pas particulièrement de difficulté à emprunter, étant encore précisé que, si son rating diminue, les emprunts risquent de devenir plus chers.

Concernant l'évolution potentielle de la dette par habitant, elle dépend fortement des projets d'investissement et de la capacité d'autofinancement. L'on constate que la situation est globalement stable. A partir de 2025, la dette augmenterait, avant de diminuer avec l'arrivée des nouveaux contribuables. En effet, les investissements doivent précéder l'arrivées des nouveaux habitants, pour assurer la qualité des services et des prestations.

Mme Molinari en vient à l'indice général de capacité financière, qui se monte à 125, soit une légère augmentation par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique notamment par les amortissements complémentaires que le Conseil municipal a votés de manière anticipée. En soit, la tendance à la hausse de l'indice de capacité financière n'est pas une

mauvaise nouvelle, sachant toutefois que franchir le seuil de 140 engendrerait des conséquences en matière de péréquation.

Conclusion du Conseil administratif

En conclusion, le budget est certes déficitaire, mais maîtrisé. Il est résolument orienté vers le maintien des prestations et services de qualité à la population. Il permet de préparer et accompagner l'évolution de la Ville. Et il tient compte des quatre axes forts du programme de législature que Mme Molinari a rappelés de manière liminaire.

Les investissements impliquent des amortissements en forte hausse, estimés à CHF 12'600'000.- pour 2024 et à CHF 17'300'000.- en 2030 pour un taux de réalisation de 30%, mais à CHF 26'700'000.- pour un taux de réalisation de 100%, comme le montre le plan financier en page 393 du classeur.

Il est donc primordial pour la Commune de prioriser et adapter. Réaliser ces projets impliquera une adaptation de la fiscalité. Pour rappel, de toutes les communes suburbaines, Carouge a largement le centime le plus bas, à 40. Ce taux est même en dessous de la moyenne cantonale, qui est à 41,7

Mme Molinari relève ensuite que la page 25 de la présentation liste des différents documents que les membres du Conseil municipal trouveront dans le classeur « Budget 2024 ». Elle ne saurait terminer cette présentation sans remercier l'ensemble des services qui ont contribué à ce travail qui, chaque année, est extrêmement précis et très finement analysé. Mme Molinari remercie en particulier le service des finances – qui est représenté ici par M. Sébastien Prettre, l'adjoint de M. Di Stefano qui ne pouvait être présent ce soir – pour la qualité du travail réalisé pour la préparation du budget 2024.

Le Président remercie Mme Molinari.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

M. Voignier relève qu'à la suite des présentations et des explications fournies en commissions pré-budget, que ce soit sur l'augmentation de l'effectif du personnel ou d'autres augmentations, le groupe PLR a pu constater la qualité du travail accompli par l'administration. Le groupe PLR n'a pas pour habitude de traiter rapidement le budget communal, mais quand les choses sont faites avec raison, il considère que le Conseil municipal doit prendre ses responsabilités. Avec la présentation du budget que Mme Molinari a faite à l'instant, le groupe PLR estime que le Conseil municipal peut voter sur le siège. Il a en effet étudié les présentations qui ont été mises à disposition durant les TCR et a pu constater qu'un formidable arbitrage avait été fait en amont, ce que les chefs de service ont du reste relayé en commissions, durant lesquelles le secrétaire général a aussi fait remarquer l'importance de certaines pérennisations de postes, même si d'autres n'ont pas nécessairement convaincus le groupe PLR qui a néanmoins senti une volonté d'aller au plus juste. Quant aux charges incompressibles, la Commune ne peut rien y faire. A noter toutefois que le Conseil administratif a assuré qu'il y serait particulièrement attentif, notamment par rapport au SIS. Au vu de la qualité du travail qui a été réalisé, le groupe PLR propose donc le vote sur le siège du budget 2024.

Au vu de cette proposition surprenante, M. Von Burg demande une interruption de séance.

La séance est suspendue cinq minutes.

M. Prod'hom constate, comme le disait l'administrateur de la Commune, M. Reich, que Carouge a des particularités. Le groupe des Vertes et des Verts ne peut que se réjouir du fait que la droite propose de voter sur le siège le budget 2024, puisque cela signifie que l'administration, les conseillères administratives et l'administrateur en charge ont fait un travail remarquable. M. Prod'hom a néanmoins une remarque, qu'il aurait faite en commission – mais cette remarque passera à la poubelle sitôt qu'il l'aura faite, puisque le budget ne sera pas renvoyé en commission. Il regrette que la Commune engage du personnel en contrat à durée déterminée de quatre ans, au vu du travail considérable qu'impliquera la rénovation des bâtiments communaux, mais aussi au vu de l'envie de pérenniser des collaborateurs et collaboratrices de qualité. M. Prod'hom cite M. Philippe Waller, par exemple, qui a été une très bonne recrue pour la Commune. S'il était conseiller administratif, il réfléchirait à ce que la ville de Carouge attire, en leur offrant une sécurité, les personnes qui ont les compétences, ou se rappellerait cet aspect au moment de renouveler les contrats.

La discussion immédiate est acceptée par 24 oui, 2 non et 4 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

Personnellement, M. Baertschi pense que le Conseil municipal peut faire des séances plénières sans fin. Il ne sait pas quelles sont les questions qui seront posées, mais Mme la Conseillère administrative a soulevé un certain nombre de points qui interpellent M. Baertschi, ne serait-ce qu'au niveau des revenus. Les données de la fiscalité sont transmises à la Commune par les économètres du département des finances. Il vaudrait la peine d'en savoir un peu plus sur la fiabilité de ces données, par exemple. M. Baertschi relève en outre que la taxe professionnelle a été transformée et qu'il aurait été intéressant d'en apprendre plus en commission et de débattre de façon plus explicite de cette question. Il rappelle que passablement d'éléments font souvent l'objet d'une discussion en commission. Il serait effectivement exagéré de faire quatre séances, mais une séance au cours de laquelle les commissaires auraient pu débattre des points importants aurait été utile. M. Baertschi ajoute qu'une commission avait été sollicitée par le PLR pour obtenir une programmation des dépenses à venir ces prochaines années. Des détails à ce sujet auraient pu être fournis lors de la séance de la commission des Finances. Ce n'est pas une question de confiance, mais d'élargissement des discussions. Cela dit, si certains veulent « balancer » sans autre la délibération, le Conseil municipal le fera. Personnellement, M. Baertschi le regrette.

M. Etienne remarque que, ce soir, le Conseil municipal est un peu pris de court – « coup de théâtre à Carouge ». Ce genre de proposition est inhabituel. Le Conseil municipal a connu des moments bien plus difficiles, notamment sur le vote de postes. C'est pour cela que des discussions en commission avaient lieu. M. Etienne salue la proposition qui est faite ce soir, parce que le PLR met le doigt sur l'importance des séances de pré-budget. La tenue de séances par dicastère était du reste, à l'époque, une proposition du PLR. Les présentations en TCR de pré-budget ont permis à chacun et chacune de prendre connaissance du budget, sans devoir attendre le retour dans les groupes des commissaires aux finances. M. Etienne rejoint M. Voignier sur la qualité des présentations. Il ajoute que chacun et chacune a pu poser ses questions et obtenir des réponses de l'administration et de la magistrate en charge des finances. Il salue la démarche et est prêt à voter la délibération.

M. Meyer est aussi favorable à cette procédure, dans le sens où il pense que l'administration a effectivement accompli un excellent travail. Toutefois – indépendamment d'un vote du budget sur le siège –, M. Meyer relève que le Conseil municipal n'a aucune possibilité d'examiner les problèmes à plus long terme qui s'annoncent et qui sont importants. Il pense à la question des investissements, d'une

manière globale, et en particulier à la capacité de la Commune à tenir ses objectifs en matière d'environnement et de climat à plus long terme. Il ne peut pas savoir si la ville de Carouge est sur la bonne voie dans ce domaine. Il relève ensuite, comme l'a mentionné M. Baertschi, qu'il reste des questions techniques, comme la transformation de la taxe professionnelle. C'est la raison pour laquelle M. Meyer propose d'approuver le budget ce soir, comme l'a proposé le groupe PLR, mais de prévoir également une commission prospective, qui pourrait analyser le plan d'investissement à moyen et à long terme de la Commune et examiner quelles sont les contraintes du point de vue du financement. Cette commission pourra également se pencher sur les questions relatives au climat, afin de voir si la Commune est sur la bonne voie, et savoir s'il existe des risques que les investissements absolument nécessaires ne puissent pas être réalisés en raison par exemple de certaines limites d'endettement. L'on sait en effet que les communes ont une limite d'endettement officielle et que Carouge va atteindre la sienne relativement rapidement. Elle ne pourra alors plus réaliser certains investissements qui sont pourtant absolument nécessaires. M. Meyer propose donc d'organiser une commission, en décembre ou en janvier, afin que celle-ci puisse examiner, avec le Conseil administratif, les contraintes à plus long terme.

Mme Turgut Bandelier remarque qu'à défaut d'être l'année de tous les dangers, cette année est celle de toutes les surprises. Décidément, le PLR l'étonnera toujours, dans le bon sens du terme. Elle rappelle toutefois que la seule prérogative d'un conseil municipal est de discuter le budget et de le voter. A Carouge, l'usage veut que le budget soit renvoyé en commission. Certes, l'usage des TCR qui est a été mis en place est excellent, mais ces TCR sont une mise en bouche. Ce soir, la majorité du Conseil municipal a décidé que le travail en commission des Finances n'aura pas lieu. S'agissant du budget de la conseillère administrative Verte, Mme Turgut Bandelier est ravie qu'il soit voté sur le siège, parce qu'il ne sera pas contesté ce soir. Elle remercie donc de nouveau le PLR. Mais elle tient malgré tout à préciser que ce court-circuitage est un peu curieux. Elle a confiance dans la parole de ses adversaires politiques, qui ont affirmé en aparté qu'il n'y avait pas anguille sous roche – l'on verra l'année prochaine comment cela se passe. Enfin, elle souligne que, si un budget est contesté, cela ne signifie aucunement une remise en question du travail de l'administration. À ce propos, Mme Turgut Bandelier souligne que l'administration carougeoise fait toujours un travail remarquable. Enfin, elle ne rejoindra pas la proposition de M. Meyer, qu'elle trouve un peu confuse. Elle maintiendra en revanche la proposition de voter le renvoi en commission – elle croit du reste que l'usage veut que l'on vote d'abord l'objet le plus éloigné.

M. Gerster se félicite de cette soirée, car il était précurseur en la matière : les plus anciens se souviendront qu'il avait déjà proposé par le passé de voter un budget sur le siège. Malheureusement, il n'avait pas été suivi par les membres de son propre parti. Il avait alors avancé les mêmes arguments qu'il entend ce soir. L'administration a fait son travail. les commissions TCR – auxquelles il n'a pas pu participer en raison d'autres engagements mais que ses collègues de parti lui ont rapportées – ont démontré que le budget avait été élaboré de manière sereine. Dès lors, pourquoi renvoyer ce budget en commission ? Le public ne le sait peut-être pas, mais en commissions des Finances, les commissaires tournent les pages du budget et s'écharpent soudain sur telle ou telle ligne. Ne pas renvoyer le budget en commission permet d'amener un peu de sérénité dans le processus. M. Gerster se réjouit des félicitations adressées ce soir au PLR – il espère que *La Tribune de Genève* en fera écho. Il ajoute qu'il faut reconnaître le travail de l'administration. Faisant lui-même partie de l'administration cantonale, il apprécierait avoir une telle confiance de la part des députés, qui voteraient des propositions sans les rediscuter. En conclusion, M. Gerster remercie le Conseil municipal d'avoir suivi cette proposition surprenante du PLR – qui prouve que le PLR peut encore surprendre.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

Le budget 2024 est accepté par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

M. Meyer demande que sa proposition d'organiser une commission sur notamment les investissements à long terme soit soumise au vote.

M. Kupferschmid rappelle que ce point a déjà été discuté en commission. Certains membres du Conseil municipal ont demandé que les plans soient prolongés au-delà de 2030, ce dont le Conseil administratif a pris note. Il ne voit pas la nécessité de faire une commission spéciale. Le Conseil administratif ne manquera pas de revenir en temps voulu avec des prévisions au-delà de 2030.

Mme Molinari est quelque peu abasourdie ce soir, mais elle remercie le Conseil municipal de la confiance témoignée par ce vote aussi soudain qu'inattendu, qui reconnaît le travail qui a été accompli par les différents services et notamment par le service des finances. Concernant la préoccupation de M. Meyer, qu'elle comprend, elle rappelle qu'une première commission a été organisée récemment. Un expert externe est même venu expliquer la méthodologie communale employée pour planifier les investissements, les analyser, les lisser et, à terme, les prioriser. Comme l'a mentionné M. Kupferschmid, elle a entendu la demande de prolonger la vision au-delà de 2030, étant précisé que, plus l'on s'éloigne du temps présent, plus les prévisions font l'objet d'hypothèses – il en va de même pour les rentrées fiscales. Sur ce dernier point, Mme Molinari rejoint les propos de M. Baertschi : les prévisions fiscales sont un drôle d'animal, difficile à apprivoiser et qui n'arrive jamais où l'on attend qu'il arrive. En effet, ces chiffres sont d'une grande variabilité, qui est d'autant plus importante qu'ils sont projetés sur le plus long terme. Pour en revenir à la demande de M. Meyer, Mme Molinari s'engage, comme elle l'a fait à l'issue de la récente commission des Finances, à poursuivre le travail avec le Conseil municipal et à partager avec lui les réflexions au fur et à mesure. L'expert externe pourrait à nouveau être invité, si les commissaires ont encore des questions. Mme Molinari est persuadée que, pour les choix difficiles sur le long terme, l'intelligence collective est la meilleure. Cet esprit de co-construction ne peut être que positif. Mme Molinari précise pour terminer qu'elle ne peut pas encore fixer une date pour cette séance, car il faut encore un peu de temps pour affiner les différents éléments.

M. Meyer considère que, dans ce cas, il n'est pas nécessaire que le Conseil municipal vote sur sa proposition. Il tient toutefois à dire que cette première séance a seulement permis d'avoir une certaine image macro sur ce qui va se passer. Il pense, lui, aux projets qui découleront du plan directeur communal et qui dépasseront certainement de loin les limites d'endettement. Il pense également à la possibilité que la Commune, pour financer certains projets, engage plus systématiquement d'autres fonds, mais aussi le Canton. Ces questions n'ont pas obtenu de réponses lors de la commission des Finances.

Mme Molinari remarque que la réflexion ne peut bien sûr pas se faire en une seule soirée. Elle rappelle ensuite que la limite de la dette de CHF 180 millions qu'elle a mentionnée plus tôt correspond à une bonne pratique, et non pas à une obligation légale. Elle ajoute, comme elle l'a indiqué également plus tôt, que tout dépendra des taux que la Commune pourra obtenir, des échéances des emprunts et, bien sûr, du nombre de projets qui seront effectivement réalisés. Tous ces paramètres sont pris en compte dans la réflexion qui est en cours. Mme Molinari souligne ensuite, comme mentionné en commission, que le Conseil administratif n'est pas dans une position attentiste. Pour trouver des moyens qui seraient hors du cadre *stricto sensu* de la capacité financière, budgétaire et technique communale, la ville de Carouge a écrit au Conseil d'Etat, avec d'autres communes, pour demander qu'une délégation du Conseil d'Etat puisse réfléchir avec elles à certaines pistes. L'une de ces pistes consisterait à allonger la durée d'amortissement, parce qu'un amortissement de 30 ans pour des investissements aussi importants que celui de la piscine, par exemple, pèse lourd sur le budget de fonctionnement. La création d'un fonds

cantonal d'investissement, sur le modèle de certains fonds de l'ACG, serait aussi une piste, de même qu'une réflexion pour réévaluer la péréquation. Par ailleurs, la ville de Carouge a travaillé, au sein de la Communauté des communes urbaines, avec Genève et Lancy pour définir des systèmes de mobilisation de fonds privés, notamment au niveau des superficiaires, à travers les PLQ. La ville de Carouge a déjà pu mettre un tel système en place avec succès dans le projet du campus Pictet, qui contribue de manière relativement importante aux aménagements extérieurs. Mme Molinari discutera volontiers de tous ces éléments en commission, quand ils auront pu être consolidés – par exemple, une réponse du Canton serait nécessaire pour amener des éléments additionnels.

Lors de toutes les discussions sur les investissements, M. Meyer a proposé que l'accent soit davantage mis sur les investissements, en faisant une revue à plus long terme, lorsque le budget est approuvé. Il s'agirait d'une sorte de revue annuelle. C'est ce même type de revue qu'il demande, mais cette fois en dehors de la discussion budgétaire.

Le Président relève que Mme Molinari a indiqué à M. Meyer qu'une séance aura lieu à ce sujet. Il ne doute pas qu'elle tiendra parole.

C'est au tour de M. Ducellier de remercier le groupe socialiste et le groupe des Verts pour les inquiétudes qu'ils manifestent à propos de la planification financière, parce que ces débats sont issus d'une motion portée par le PLR et qui avait pourtant été fortement débattue à l'époque. M. Ducellier les remercie donc d'avoir pris en considération les idées du PLR.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 133-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE DU CREDIT DESTINE AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE CHF 1'456'200.— AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES

Mme Molinari relève que cette délibération est présentée chaque année au Conseil municipal. Le FIDU fait partie des fonds mis en place au niveau cantonal auxquels la Commune est obligée de contribuer. À noter que la ville de Carouge recevra également un montant important de ce fonds en 2024. Mme Molinari invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Par cohérence avec le vote sur le siège du budget, M. Voignier indique que le groupe PLR propose également le vote sur le siège de cette délibération et de la suivante.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 134-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 1'040'000.— DESTINE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN

Comme chaque année, Mme Molinari soumet au Conseil municipal la « grande délib' » qui porte sur un ensemble de lignes, pour lesquelles qu'il serait fastidieux de voter chaque fois une délibération spécifique au cours de l'année. Cette délibération concerne des besoins ponctuels, pour de petits équipements ou entretiens. Mme Molinari invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Le groupe PLR ayant demandé le vote sur le siège de cette délibération également, le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 137-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DU SEISME AU MAROC

M. Reich introduit le sujet. Cette délibération et la suivante font suite aux communications qui avaient été faites lors du Conseil municipal du 19 octobre 2023. Elles sont les deux destinées à permettre de venir en aide à des populations frappées l'une par la guerre et ses conséquences, soit le déplacement, et l'autre par un séisme. Pour chacune de ces délibérations, le crédit est alloué à des institutions qui ont été choisies parce qu'elles sont présentes sur le terrain et qu'elles le connaissent bien. C'est, pour la ville de Carouge, le moyen le plus efficace d'être solidaire.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 138-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE SUISSE (EPER) POUR SON AIDE D'URGENCE AUX POPULATIONS FUYANT LE HAUT-KARABAKH

M. Reich a introduit le sujet au point 8 ci-dessus.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 139-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDES ET DE REALISATION DE CHF 2'436'900.— TTC (DONT CHF 116'042.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE AU RENOUELEMENT DES CANALISATIONS, DES REVETEMENTS DES SURFACES ET AU RENFORCEMENT DE LA VEGETALISATION DU CIMETIERE COMMUNAL

M. Reich introduit le sujet. Le cimetière communal a été aménagé à son emplacement actuel dès 1853. Il a connu quelques élargissements et nouveaux aménagements, tels que les columbariums, la fontaine et l'ajout de quelques arbres, mais il a gardé son aspect minéral, alors que les étés deviennent de plus en plus chauds. En outre, il offre peu d'endroits propices au recueillement. Le secteur « enfants » notamment, situé au fond du cimetière, manque de lieux intimistes pour les familles en deuil. La délibération qui est soumise au Conseil municipal propose des aménagements qui répondent à de multiples enjeux, autant sociaux qu'économiques et environnementaux. Elle a été portée par trois services. Au-delà des aspects techniques – il y a peu de place pour la poésie dans cette délibération, Baudelaire n'est pas cité, ni tous les poètes qui ont souligné la solitude des morts –, il s'agit d'un enjeu de solidarité, de dignité humaine, de pensées pour les morts et pour ceux qui pensent à eux. M. Reich invite le Conseil municipal à soutenir cet enjeu de dignité en réservant un bon accueil à la délibération.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Développement durable.

M. Fraomene propose la discussion immédiate. L'ensemble du Conseil municipal ne peut qu'être d'accord avec les enjeux que M. Reich a mentionnés. Les travaux sont nécessaires, plusieurs services ont travaillé ensemble. Le projet est porté par chacun et chacune. M. Fraomene ne voit pas ce dont la commission pourrait discuter.

M. Calame estime que ce n'est pas parce qu'une proposition du groupe PLR a réuni plus tôt une majorité, que le Conseil municipal continuera nécessairement sur cette lancée. Comme le disait M. Reich, il est question de dignité. Le Conseil municipal prend le temps d'étudier et de se faire expliquer en commission les projets de construction, d'aménagement ou d'urbanisme. Pour le projet du cimetière, il est aussi nécessaire qu'une commission ait lieu. Ce sera en effet l'occasion de mettre en valeur le respect du Conseil municipal pour les personnes concernées.

Le Président soumet au vote la proposition de discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 14 non, 13 oui et 3 abstentions.

Dès lors, la délibération est renvoyée en commission Développement durable et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

A la lecture des différents éléments présentés, M. Calame suggère que soit évoquée en commission la possibilité de récupérer l'eau de pluie sur les surfaces étanches (chemins, toiture du bâtiment à l'entrée) et l'utiliser. Il a constaté qu'un budget relativement important était prévu pour l'arrosage automatique. Il relève que, quand bien même la plupart des chemins seront en surface perméable, la surface de certains chemins sera imperméable.

Sachant que l'entretien de ce site et la végétation nécessiteront de l'eau, il serait pertinent d'obtenir des informations en commission.

Mme Turgut Bandelier recommande d'informer la commission sur les aspects d'alimentation énergétique. Elle souhaite notamment savoir si des pistes liées au photovoltaïque ou à d'autres sources d'énergie renouvelable ont été évoquées.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

11. MOTION MO 035-2023 R : BASSINS DU MAIL PROMENADES

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2023 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 9 novembre 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. L. Antonioli s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. L. Antonioli répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la motion avec le souhait que le Conseil administratif revienne avec une délibération de crédit pour une étude et la réalisation par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet pour renvoi au Conseil administratif.

Le Président ouvre la discussion.

M. Lauret annonce que le groupe socialiste soutiendra la motion. Le groupe socialiste tient à souligner néanmoins le travail de qualité accompli par le SVEM depuis de nombreuses années. Il soutiendra la motion car il est important de remettre en état ces bassins, au vu de l'importance de ce lieu pour la population environnante qui le fréquente lors des périodes chaudes.

M. Voignier remercie l'administration pour la présentation qui a été faite en commission. La motion voulait une remise en état rapidement. La présentation en commission a permis de comprendre les contraintes. M. Voignier remercie également le Conseil administratif de s'être penché rapidement sur ce projet pour qu'une mise aux normes puisse être envisagée, si ce n'est malheureusement pour l'été 2024, pour l'été 2025, dans l'objectif d'offrir à nouveau cette infrastructure à la population. M. Voignier ajoute que la commission a été constructive, malgré quelques échauffourées.

Lorsque cette motion avait été présentée au Conseil municipal, M. Calame avait déjà eu l'occasion de dire tout l'intérêt qu'elle représentait, d'autant plus avec les conditions climatiques que l'on connaît, et l'intérêt que représente ce bassin d'eau situé à l'ombre, ce qui est une rare exception – M. Calame en connaît peu à Genève. La commission, qui souhaitait que certaines choses soient mises en place dès l'été 2024, a entendu que la rénovation complète pourrait difficilement être réalisée dans ce délai. En revanche, la commission a vu que des possibilités existaient pour améliorer notamment la problématique de l'écoulement de la terre en cas de pluie. Le groupe des Verts et des Vertes invite le Conseil administratif à mettre en œuvre tout ce qui est raisonnable pour que, dès cet été, les périodes de mise à disposition de cet équipement soient augmentées dans la mesure du possible.

Mme Molinari est aussi d'avis que la commission était constructive et elle remercie les commissaires pour les échanges qui ont eu lieu. Elle rappelle néanmoins que la situation n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. L'objectif est bien sûr d'aller de l'avant en continuant à rechercher des solutions. En 2019 déjà, une étude avait été menée. Pour rappel, les normes sont devenues bien plus contraignantes en 2018, avec également des contrôles plus fréquents. Il suffit de quelques bactéries qui ne sont pas appropriées dans un bassin de ce type, fréquenté notamment par de jeunes enfants, pour devoir fermer le bassin – c'est à dire le vider, le nettoyer, le désinfecter intégralement, puis le remplir et attendre que le chlore se stabilise pour pouvoir le rouvrir. Mme Molinari apporte ces précisions parce qu'elle comprend bien la frustration des personnes qui ont pu voir, l'été passé, le bassin fermé à plusieurs reprises. Ces fermetures ne découlaient pas d'une volonté de la Commune, mais de l'application de normes d'hygiène qui ne permettaient pas de garder le bassin ouvert. Mme Molinari tient également à dire ici qu'un des problèmes rencontrés, c'est le fait que, malgré les panneaux, des personnes utilisent cette pataugeoire comme une piscine pour nos amis à quatre pattes. Cela accroît le risque de prolifération des bactéries, d'autant plus quand la température est élevée. Mme Molinari s'est engagée à mener une étude pour identifier ce qui peut être fait à plus long terme. La solution sera recherchée avec le Conseil municipal. Elle nécessitera le vote d'une délibération dans les prochains mois. Et si des mesures provisoires peuvent être prises pour l'été prochain, elles le seront. Encore une fois, la Commune a la volonté d'ouvrir le bassin. À noter toutefois que le deuxième bassin n'est pas fonctionnel, pour des raisons qui seraient trop longues à décliner ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la motion, pour renvoi au Conseil administratif.

La motion est acceptée pour renvoi au Conseil administratif par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. POSTULATS

Il n'y en a pas.

13. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

14. PETITION PE 014-2023 R : OPPOSITION AUX TRAVAUX DE LA PISCINE DES FONTENETTES

Mme Lammar remarque que, dès lors que le projet a été voté par le Conseil municipal, il serait particulier d'accepter une pétition qui s'oppose aux travaux et demande d'arrêter le projet. Cela dit, il convient de mentionner que, parmi les préoccupations émises par les pétitionnaires, se trouvait le regret que le bassin extérieur de 50 mètres ne puisse pas être davantage utilisé. L'amendement relatif à la couverture que le Conseil municipal a voté dans le projet de la piscine permettrait non pas d'ouvrir le bassin à l'année, puisque l'OCEN n'autoriserait pas la Commune à chauffer un bassin nordique avec de l'énergie qui ne soit pas 100% renouvelable, mais tout au moins de l'ouvrir de manière plus large, puisque la couverture qui a été votée permet une déperdition de chaleur bien moindre. Il serait donc possible d'imaginer une période d'ouverture estivale un peu plus large que ce qui est actuellement proposé à la piscine de la Fontenette. Mme Lammar évoque une autre crainte des pétitionnaires, celle de n'avoir pas suffisamment de créneaux horaires et de lignes pour le public. À cet égard, la Commune étudiera dans quelle mesure un peu plus de créneaux horaires pourraient être dégagés pour le public. Enfin, Mme Lammar

profite d'avoir la parole pour annoncer qu'une présentation publique du projet de piscine, maintenant qu'il est voté, est prévue le 28 novembre à 20h00 à la salle du Rondeau.

Le Président rappelle ensuite que cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2023 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 9 novembre 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Turgut Bandelier si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Turgut Bandelier répond par la négative.

La commission a préavisé le classement de la pétition par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote.

Le Président ouvre la discussion.

M. Von Burg pense qu'il est utile de donner la raison principale pour laquelle la commission a classé cette pétition. Il s'agit d'une pétition un peu curieuse. Le rôle d'une pétition ne peut pas être de demander au Conseil municipal d'annuler un projet sur lequel il travaille depuis dix ans.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote le classement de la pétition.

Le classement de la pétition est accepté par 24 oui, 0 non et 5 abstentions.

15. PETITION PE 015-2023 P : MAINTENONS LE CORDON LUMINEUX POUR LES FETES

Cette pétition, munie de 100 signatures, a été reçue en la Mairie de Carouge le 14 novembre 2023 et adressée au Conseil municipal. Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Le Président rappelle au préalable que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement sans traitement

Cette année, la Ville de Carouge ne veut pas rallumer les cordons lumineux des rues commerçantes du centre de Carouge.

Ceux-ci sont en éclairage LED et consomment peu d'énergie.

Les soussignés ne souhaitent pas obscurcir nos rues commerçantes en période des Fêtes et demandent de revenir sur cette décision.

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Le Président précise qu'une commission des Pétitions est d'ores et déjà prévue le 16 janvier 2024.

M. Gerster a de la peine à comprendre un renvoi au mois de janvier, quand les fêtes seront terminées.

M. Barbuzzi abonde dans ce sens. Recevoir les pétitionnaires au mois de janvier est un non-sens. Le temps que la pétition revienne au Conseil municipal, les fêtes seront terminées. L'annulation de plusieurs commissions des Finances ce soir ouvre quelques disponibilités pour la commission des Pétitions.

M. Baertschi relève, comme le savent les membres du Conseil municipal, qu'il s'agit de son quartier, lequel est quelque peu en effervescence suite à la suppression du cordon lumineux. Il en a discuté avec M. Rademacher et Mme Lammar. Il s'avère que le problème est plus important qu'il n'y paraît et qu'il faudra se prononcer sur cette installation. M. Baertschi ajoute qu'il est favorable à la proposition de convoquer très prochainement une commission des Pétitions.

Le Président demande à Mme la Conseillère administrative s'il serait possible de trouver une date plus proche, en remplaçant une commission des Finances par la commission des Pétitions.

Mme Lammar rappelle que la date de la commission des Pétitions avait été fixée au bureau. Cela dit, dès lors que des séances de la commission des Finances ont été annulées, il serait effectivement envisageable d'avancer la commission des Pétitions.

Mme Uldry demande si le Conseil municipal ne pourrait pas voter la pétition sur le siège.

Cela semblerait un peu difficile au Président. Sachant qu'il y a sept kilomètres de guirlandes lumineuses et qu'il a fallu un certain nombre d'années pour les installer, un renvoi en commission des Pétitions semble utile, pour autant que celle-ci puisse être agendée bien plus tôt qu'en janvier.

M. Morex signale que la commission des Finances devait se réunir le 5 décembre. C'est la date la plus proche.

Le Président demande à la présidente de la commission des Pétitions si cette date lui convient. Tel étant le cas, il soumet au vote le renvoi en commission des Pétitions, qui se tiendra le 5 décembre.

Le renvoi en commission des Pétitions est accepté par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

16. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite QE 046-2023 de M. Baertschi intitulée « Enseignes de l'Aigle d'or »

Pour rappel, M. Baertschi s'interrogeait sur le respect des directives concernant la transformation de l'enseigne de l'ancien « Aigle d'Or » :

- Le dépôt de nouvelles enseignes étant soumis à autorisation, comment se fait-il qu'une telle substitution ait pu avoir lieu ? Le préposé communal n'y a-t-il vu que du feu ?
- Alors que dans d'autres situations de ce genre, comme à l'Auberge communale, une ancienne enseigne a été conservée sans préjudice pour la nouvelle raison de commerce, pourquoi n'avoir pas imposé un maintien de l'ancienne enseigne, quitte à envisager la prise d'une mesure de sauvegarde ?
- Ne serait-il pas judicieux de prendre une mesure conservatoire à l'échelle de notre zone historique pour toutes les anciennes enseignes à valeur patrimoniale encore en place avant leur disparition ?

La réponse est la suivante.

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous notre réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du conseil municipal du jeudi 19 octobre 2023, concernant la modification du procédé de réclame (PDR) perpendiculaire fixé contre la façade du restaurant l'Aigle d'Or situé à la Rue de la Filature 13, 1227 Carouge, en vertu de l'article 10 du Règlement sur les Procédés de Réclame (F 3 20.01).

Nous vous confirmons que les enseignes et autres procédés de réclames sont soumis à autorisation de la part de la commune.

Concernant l'Aigle d'or, nous avons sollicité un préavis à l'office du patrimoine et des sites (OPS) le 19 juin 2023, et avons reçu une réponse le 26 juin 2023 (voir document ci-joint).

Sur celui-ci, l'OPS recommande que le procédé actuel, comportant la tête d'aigle, enseigne mythique de Carouge, soit conservé, avec l'ajout d'une plaque métallique dans la plaque actuelle pour garantir la réversibilité.

De plus, il est suggéré d'utiliser la plaque existante pour apposer le nouveau nom en lettres peintes ou de poser une nouvelle plaque avec les lettres peintes du nouveau nom, en conformité avec l'article 11 du Règlement sur les Procédés de Réclame.

Nous avons communiqué ces prérequis de l'OPS au nouveau repreneur qui les a respectés à la lettre.

La demande originale du tenancier était toute autre (voir photomontage joint), et celui-ci a apposé 2 plaques avec son logo (une de chaque côté de l'ancien PDR) comme mesure conservative.

De plus, il a posé le procédé appliqué avec son enseigne sur l'ancien afin de le conserver.

Pour le périmètre protégé du Vieux-Carouge, nous travaillons en étroite collaboration avec l'OPS pour garantir que les procédures adéquates soient suivies et que des mesures appropriées soient prises pour respecter le patrimoine culturel de Carouge. Pour votre information, à la suite du vote du projet de loi (PL 13282) du 22 mars 2023, modifiant la loi sur les procédés de réclame, le contenu de l'art.7 a été modifié dans ce sens :

« La commune peut (anciennement « doit ») solliciter un préavis de l'office du patrimoine et des sites pour les procédés de réclame apposés sur ou à proximité des immeubles visés à l'alinéa 1 ».

Nous vous assurons que nous continuerons à prendre les mesures nécessaires pour examiner les futures demandes de manière approfondie afin de préserver le caractère unique de notre ville.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, cher Monsieur à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Voignier relative à la circulation sauvage dans le périmètre des Tours

Mme Molinari rappelle que M. Voignier avait posé initialement le 25 mai une question relative à la circulation sauvage dans le quartier des Tours. Elle avait alors eu l'occasion d'apporter une réponse partielle puisqu'un travail était en cours. Lors du Conseil municipal du 19 octobre dernier, M. Voignier avait réitéré sa question. Mme Molinari avait apporté des précisions sur le travail interservices qui a été mené sous la houlette du service de l'urbanisme. C'est avec plaisir qu'elle communique ce soir quelques informations complémentaires.

La réalisation rapide des Tours de Carouge dans les années soixante s'est accompagnée d'un projet paysager généreux pour ses espaces publics. Cet ensemble remarquable, reconnu dans l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale, bénéficie d'espaces ouverts largement plantés, à l'usage de l'ensemble de la population, protégés des flux motorisés.

Le périmètre principalement en domaine privé communal est aujourd'hui assujéti à des arrêtés de circulation tantôt contradictoires, tantôt obsolètes, qui ne permettent pas à la Police municipale d'intervenir efficacement en cas de circulation ou stationnement sauvage.

Au-delà de cette dimension réglementaire, le Conseil administratif juge nécessaire d'avoir une vision d'ensemble pour le quartier des Tours. Les enjeux dans le secteur sont multiples, en lien à la mobilité, la gestion des déchets, la qualité et l'accessibilité des espaces publics, et les futurs chantiers liés au patrimoine ou aux infrastructures.

À l'issue d'une démarche interservices initiée cette année, une feuille de route sur ces différentes thématiques a permis de prioriser les actions à mener.

Parmi les actions prioritaires, la réécriture des arrêtés de circulation est en cours, en coordination avec la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, afin de faciliter l'intervention de la Police municipale. Il est nécessaire notamment de distinguer les surfaces consacrées à la mobilité douce de celles également carrossables, mais réservées aux ayants-droits au sein du périmètre.

Par exemple, la présence de stationnement deux-roues motorisés au pied des Tours, déplacés début 2010 suite à l'incendie d'un scooter, mais réparti sur l'ensemble du secteur, entretient une ambiguïté sur le caractère carrossable ou non des espaces d'accès aux Tours.

Ici, les mesures provisoires ne consisteront pas à ajouter des éléments – barrières ou chicanes – problématiques du point de vue de l'accessibilité universelle et qu'il faudrait multiplier sur un secteur aussi grand avec de multiples points d'entrée. A l'inverse, il

s'agira de relocaliser le stationnement deux-roues motorisés, et adapter les arrêtés de circulation et stationnement. La publication des arrêtés est attendue dès le début de l'année 2024, ce qui permettra d'intervenir sur les pratiques inadéquates et qui seront désormais hors cadre légal.

En parallèle, toutes les interventions nécessaires sur les espaces ouverts (écopoints, gestion de l'eau, végétalisation, entre autres) sont priorisées pour une mise en œuvre par étape.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 041-2023 de M. Lauret relative à la mise aux normes PMR des arrêts TPG

Pour rappel, M. Lauret s'inquiétait de la mise aux normes PMR des arrêts TPG – et des transports publics en général – sur la commune. Il rappelait que la LHand, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004, fixe le délai pour la mise aux normes des quais TPG au plus tard vingt ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit fin 2023.

La réponse est la suivante.

Cher Monsieur,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2023, traitant des problèmes liés à la mise aux normes PMR des arrêts TPG, nous vous transmettons nos éléments de réponse.

La Ville de Carouge comporte actuellement une vingtaine d'arrêtés de bus et 6 arrêts de tramway.

Les lignes qui parcourent la Ville de Carouge sont au nombre de 2 pour les tramways (12 et 18) et 13 pour les lignes de bus (7, 11, 21, 23, 41, 42, 44, 45, J, K, NC, NM et NO)

Afin de procéder le plus rapidement à la mise aux normes, une étude a été lancée.

Nous tenons à souligner que lors de tout projet de réaménagement routier, les arrêts de bus sont systématiquement mis aux normes. Un exemple probant est la mise en conformité des arrêts le long de la route de Veyrier en 2020.

Par ailleurs, lors de la construction de nouveaux arrêts de bus, ces derniers sont conçus en respectant rigoureusement les normes en vigueur. Nous avons pu le constater avec les deux récents arrêts de bus installés dans la rue de la Fontenette, à proximité du pont du même nom, qui ont été aménagés conformément aux normes en décembre 2021.

L'étude nous a permis de constater qu'à ce jour, sur les 25 arrêts de bus situés sur le territoire de la Ville de Carouge, 4 arrêts respectent les normes et 21 devront être mis aux normes. Sur les six arrêts de tramway, aucun ne respectent les normes actuelles.

Un état des lieux exhaustif ainsi qu'une étude d'avant-projet ont été réalisés en 2022 pour les arrêts de tramway. Cette étude a révélé que la mise aux normes est techniquement et économiquement réalisable pour un seul des six arrêts, à savoir l'arrêt Carouge Marché en direction de Genève. Pour les cinq autres arrêts, des travaux plus conséquents seraient nécessaires, mais ils s'avèrent être techniquement complexes voire impossibles en raison notamment d'un abaissement complet du site tram ou de rues trop étroites.

A la suite d'une séance de coordination avec les TPG et le service cantonal de l'OCGC sur l'état actuel des infrastructures tram dans Carouge et sur un besoin à moyen terme

d'entreprendre des travaux conséquents, il a été décidé de mettre en attente la mise aux normes de l'arrêt de tram Carouge Marché.

Parallèlement, et suite à l'état des lieux des arrêts de bus élaboré par le service de l'urbanisme, la Ville de Carouge dispose désormais d'une fiche technique détaillant pour chaque arrêt, des informations telles que la localisation, l'état général et le niveau de conformité.

Ce travail permettra, pendant le premier semestre 2024, de vérifier la faisabilité technique et de définir la planification et le budget des travaux, dans l'objectif de réaliser la mise aux normes de tous les arrêts de bus avant la fin du premier semestre 2025.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de M. Reich à la question orale QO 182-2023 de Mme Merle intitulée « Candidature »

Pour rappel, Mme Merle s'interrogeait sur une candidature qui avait été faite au Musée. Elle souhaitait savoir comment les candidatures sont accueillies, si une réponse est donnée à toutes les candidatures et quelle est la politique de la Commune en la matière.

La réponse est la suivante.

La Ville de Carouge répond à toutes les candidatures. Chaque personne ayant postulé reçoit à minima deux réponses, lors du dépôt de candidature, sous la forme d'un accusé de réception automatique et au terme du processus de recrutement. Cela a bien été le cas pour la personne concernée.

Ce processus de recrutement a pris fin tout début novembre.

En cours de processus et selon la durée de ce dernier, nous pouvons répondre dans un premier temps à l'ensemble des candidatures qui ne correspondent pas du tout au profil du poste. Mais considérant que nous pouvons être amenés à élargir notre première sélection à l'issue de la première série d'entretiens, nous ne donnons pas d'autres réponses intermédiaires en cours de processus.

Réponse écrite de M. Reich à la question écrite QE 043-2023 de Mme Turgut Bandelier intitulée « Police municipale : notification des avis de poursuite, quel bilan ? »

Chère Madame,

Suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2023, vous trouverez ci-après les éléments de réponse.

En raison de la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LaLP) E 3 60 prévoyant le concours des communes pour la notification des actes de poursuite, qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2022, le Conseil administratif de la Ville de Carouge a décidé que cette mission, au regard des compétences qu'elle requiert, allait être assurée par la Police municipale.

En prévision de la mise en application, une formation de trois heures a été dispensée, sans frais, par l'Office cantonal des poursuites (ci-après OCP) aux APM et au personnel administratif du Service de la police municipale.

Après cinq mois, de fin mai/juin à fin octobre 2023, le bilan est le suivant :

- 565 actes de poursuite ont été traités par la Police municipale avec un ratio d'actes notifiés aux débiteurs de 33% et de non notifiés de 67%. Il est à noter que sur les 67% d'actes non notifiés pour les débiteurs « introuvables », la Police municipale a pu faire remonter à l'OCP des renseignements utiles pour 26% d'entre eux.
- En termes d'heures consacrées, cela représente un total de 403 heures. Partant de cet indicateur, la projection annuelle devrait, sous toute réserve, se situer dans une fourchette oscillant entre 950 et 1050 heures par année.

La notification des actes de poursuite donne lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire par l'OCP de 50 francs par acte de poursuite traité, conformément au règlement fixant le tarif des frais en matière d'assistance des communes pour la notification des actes de poursuite (RTFACAP) E 3 60.03. La facturation à l'OCP est gérée et adressée par le Service de la police municipale. Pour les mois de juin à septembre, un total de 21'400 francs a été facturé à l'OCP pour cette prestation.

Pour conclure, la prise en charge des actes de poursuite est une mission qui engage les ressources du service au quotidien, avec d'une part, une gestion administrative inhérente à la réception, l'enregistrement et au suivi de ces actes, et, d'autre part, une gestion opérationnelle relative à leur notification auprès des débiteurs, les jours ouvrables (hors fériés), entre 7h et 20h.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse écrite de M. Reich à la question écrite QE 044-2023 de Mme Turgut Bandelier intitulée « 25 novembre : journée internationale contre les violences faites aux femmes »

Pour rappel, Mme Turgut Bandelier souhaitait savoir ce qui était prévu à Carouge au niveau de la sensibilisation de la police municipale et ce qui était prévu en termes d'actions publiques et culturelles.

La réponse est la suivante.

Chère Madame,

Suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2023, vous trouverez ci-après les éléments de réponse.

La Police municipale est sensibilisée par la problématique des violences faites aux femmes. Elle est par ailleurs attentive à toutes les formes de violences, plus particulièrement celles qui prennent naissance sur l'espace public et/ou qui touchent des personnes particulièrement vulnérables, telles que, notamment, les femmes, les personnes âgées, la jeunesse.

Il sied de préciser que dans le cadre du Contrat local de sécurité (CLS) entre l'Etat de Genève et la Ville de Carouge, l'un des axes prioritaires de collaboration entre la Police cantonale et la Police municipale porte sur la lutte contre la délinquance de rue et les incivilités notamment liées à la consommation et au trafic de stupéfiants, aux conflits et aux actes de violences sur l'espace public.

Dans cette perspective, la Police municipale assure, notamment, une présence accrue, visible et préventive dans les zones à forte densité et les lieux fréquentés par la population, avec pour objectif de veiller à la sécurité, à la tranquillité et au bien-être de la population présente à Carouge

En cas de constat d'actes de violences sur l'espace public, la Police municipale est donc amenée à prendre les premières mesures d'urgence visant à protéger et à préserver l'intégrité des personnes. Les procédures et les actes d'enquête y relatifs, tels que la prise en charge et l'audition des victimes, sont toutefois du ressort exclusif de la Police cantonale. En effet, le traitement de ce type de délit n'entre pas dans le champ de compétence matérielle prévu par les articles 8 et 9 du règlement sur les agents de la police municipale (RAPM) F 1 07.01.

Quant aux actions publiques et culturelles dont vous faites mention, c'est le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences du canton de Genève qui élabore et met en œuvre des actions de sensibilisation et d'information, comme à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences sexistes et sexuelles du 25 novembre 2023, qui a pour objectif de rappeler que les violences à l'encontre des femmes et des minorités de genre sont inacceptables et que l'élimination de ces violences est une responsabilité collective.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre considération distinguée.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Il n'y en a pas

Questions orales

M. Lauret : Rue Alexandre-Gavard – état de la chaussée.

M. Lauret fréquente souvent cette rue située dans son quartier. Il y passe à vélo, en scooter, en voiture. Il sait que le PAV impactera ce quartier, mais il souhaite attirer l'attention du Conseil administratif sur le fait que la rue Alexandre-Gavard est, entre les deux ronds-points, dans un état déplorable. Il y a des trous et des bosses, ce qui est dangereux pour les cyclistes. Il invite le Conseil administratif à prendre des mesures « cosmétiques », comme on le dit vulgairement, pour que les véhicules puissent rouler normalement. La situation est particulièrement dangereuse pour ceux qui possèdent des Harley Davidson. Il conviendrait de réaliser des travaux de réfection sur ce tronçon, afin de boucher les trous.

Mme Molinari constate, comme M. Lauret, un réel problème sur ce tronçon qui est notamment dû au passage de camions très lourds de la Migros. Il est effectivement prévu d'intervenir de manière poussée dans le cadre des travaux de l'Etoile. Mais au vu des observations qui ont été faites aussi bien par M. Lauret que par le service, il conviendrait d'entreprendre prochainement des travaux, qui seraient davantage que du simple rafistolage, afin d'assurer une meilleure circulation et une meilleure fluidité sur cet axe.

Mme Leuzinger : Durée de traversée sur le passage piéton du carrefour de la Fontenette

Mme Leuzinger rappelle qu'un passage piéton a été créé suite au réaménagement du carrefour de la Fontenette et de la route de Veyrier il y a quelques années. Il permet de traverser la rue de la Fontenette de la rue de Veyrier, à l'angle de la rue de Veyrier et de l'avenue Cardinal-Mermillod. Si ce nouveau passage a tout son sens, la phase du signal vert pour les piétons paraît très courte et ne pas correspondre à la norme suisse qui prévoit entre autres que les feux de signalisation pour piétons doivent être réglés de manière à ce que les personnes âgées ou en situation de handicap disposent de suffisamment de

temps pour traverser. Il est constaté que bien souvent des personnes ne marchant pas rapidement, comme non seulement des seniors, mais aussi des adultes accompagnés d'enfants en bas âge, ne réussissent pas à atteindre le trottoir opposé avant que le feu rouge ne s'allume. Mme Leuzinger invite le Conseil administratif à vérifier avec les services concernés si le temps de traversée est conforme aux normes et s'il est possible de l'allonger.

Mme Molinari remercie Mme Leuzinger pour sa question. Le Conseil administratif vérifiera avec les services techniques, également les services cantonaux, ce qu'il est possible de faire. Mme Molinari note que, dès que la durée d'un feu est modifiée d'une ou deux secondes, cela a un impact ailleurs. Mais la sécurité des piétons doit absolument être prioritaire.

M. Prod'hom : Antennes 5G route de Veyrier 49

M. Prod'hom ne réactivera pas le débat sur la 5G. Il a été interpellé par des habitants de la rue de Veyrier et des parents d'enfants qui fréquentent l'école du Val d'Arve et qui s'inquiètent de l'installation d'une antenne 5G sur l'immeuble de la route de Veyrier n° 49 par l'opérateur Salt. Cette installation 5G se situe à 70 mètres de l'école. Les usagers sont inquiets de cette proximité et des puissances éventuelles d'émission. M. Prod'hom souhaite savoir, au vu du principe de précaution, quelles sont les actions que le Conseil administratif peut prendre, notamment par le biais de ses préavis, pour limiter la puissance de cette antenne, voire pour faire en sorte que cette antenne soit placée à un autre endroit. Par ailleurs, serait-il possible d'organiser une séance d'information pour les parents des élèves, afin de les rassurer dans la mesure du possible ?

Mme Lammar rappelle que, lors de précédentes communications, le Conseil administratif avait eu l'occasion de signaler que, depuis plusieurs années maintenant, sa position quant aux préavis pour des antennes 5G consistait à s'opposer systématiquement, pour une question de principe, même s'il sait qu'il ne s'agit que d'un préavis qui est presque toujours balayé par le Conseil d'Etat. Ce sera le cas pour cette nouvelle demande quand elle sera déposée auprès de la Commune – si ce n'est déjà fait. Le Conseil administratif s'opposera donc à l'implantation de cette antenne 5G à la route de Veyrier. Mme Lammar signale en outre que le Conseil administratif rencontrera Mme Stebler jeudi matin pour discuter des actions possibles, sachant toutefois qu'au niveau de la Commune, l'action se limite au préavis qui, encore une fois, sera négatif. En revanche, les citoyens disposent peut-être d'autres possibilités, par exemple au niveau des oppositions.

M. Ducellier : Place d'Armes

M. Ducellier rappelle que, lors du Conseil municipal du 22 juin 2023, Mme Molinari avait indiqué que la Commune avait modifié son préavis relatif à la surélévation des bâtiments à la place d'Armes. Or, sur le site de l'Etat, le préavis communal est toujours favorable. Le Conseil administratif a-t-il eu un retour du Canton ? Si tel est le cas, quelle est la réponse du Canton ?

Mme Molinari précise que le Conseil administratif n'a pas modifié son préavis. Il avait indiqué qu'il pouvait entrer en matière sous certaines conditions, parmi lesquelles la création d'un PLQ. Dès lors que le PLQ a été écarté, le Conseil administratif a écrit au Canton – c'est précisément ce que Mme Molinari avait dit au Conseil municipal – pour lui signifier que son préavis devait être considéré comme défavorable. La ville de Carouge n'a pas reçu une réponse du Canton à ce sujet. Comme M. Ducellier, Mme Molinari a constaté, avec déplaisir, que le préavis n'avait pas été modifié dans les documents qui sont publics. Elle ajoute qu'aujourd'hui, le projet a été revu. Il est en cours de traitement auprès de services. Mme Molinari souligne à nouveau que le principe du PLQ est

important pour la Commune. La position du Conseil administratif est bien celle qu'elle avait indiquée au Conseil municipal et qu'elle confirme ce soir.

M. Ducellier : Image directrice

M. Ducellier relève que, dans le cadre des réflexions sur le plan directeur communal ou sur la planification financière, il est beaucoup question du PAV et notamment de Grosselin. Il souhaite savoir si une nouvelle image directrice a été élaborée par le Canton. Dans l'affirmative, est-il possible que le Canton la présente en commission PAV du Conseil municipal ?

Mme Molinari indique qu'une image directrice est en cours de discussion. La Commune a émis quelques remarques et réserves. Quand cette discussion sera terminée, Mme Molinari ne voit pas d'objections à ce que l'image directrice soit présentée en commission.

M. Ducellier demande sous quel délai Mme Molinari imagine cette présentation.

Mme Molinari répond que la présentation sera faite quand l'image directrice aura été stabilisée.

Avant de lever la séance, le Président tient à féliciter l'assemblée pour la tenue des débats lors de cette séance forte en émotions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h20.